

## La Paracha de Tsav

Il est écrit dans la paracha de cette semaine : Chap. 6-Verset 2 :

« ... זאת תורת העלה » « Ordonne à Aaron et à ses fils, en disant : Voici la loi de l'offrande d'élévation... ».

Afin de comprendre la raison pour laquelle la Thora a choisi l'expression תורת (העלה) plutôt que חוקת (העלה), proposons nous de rapporter la guémara dans le traité Taanit (Daf 27 :) enseignant : « Avraham dit à Hachem : « Maître de l'univers ! Peut-être qu'Israël fautera devant toi et tu agiras envers eux comme tu as agi envers la génération du déluge et la génération de la dispersion ».

Hachem lui répondit : « Non ! »

Avraham dit devant Hachem : « Fais-moi savoir par quoi j'en hériterai » (En d'autre termes : « par quels moyens Israël réparera ses fautes et sera ainsi sauvé de la destruction »).

Hachem lui répondit : « Apporte moi 3 génisses et 3 chèvres... » (C'est-à-dire que ce sont les sacrifices qui leur permettront de réparer leurs fautes. Ceci prouve que si les sacrifices n'existaient pas, Israël et, par voie de conséquence, les cieux et la terre, qui existent que par le mérite d'Israël, cesseraient d'exister).

Avraham dit devant Hachem : « Maître de l'univers ! Ceci convient aux époques où le Beth Hamikdash existera, mais aux époques où il n'existera plus, qu'advindra-t-il d'eux ? »

Hachem lui répondit : « J'ai déjà institué pour eux un passage de la Thora écrite traitant des sacrifices. Chaque fois qu'ils liront (ou étudieront) ces passages devant moi, j'en tiendrai compte comme s'ils avaient apporté des sacrifices devant moi et je leur pardonnerai toutes leurs fautes ».

Et le Maharcha d'expliquer à travers le commentaire de cette guémara le verset dans le Téhilim disant : לולי תורתך שעשועי (« si ta Thora n'avait fait mes délices »), en d'autre termes : « si je n'avais pas la possibilité de lire et d'étudier les lois des sacrifices » alors dit David hamélekh : « אז אבודתי בעניי » (« alors, j'aurai succombé dans ma misère »), en d'autre termes : je n'aurai pas pu me maintenir en vie durant la période de l'exil. En effet, sans la Thora (l'étude) de la Ola (זאת תורת העלה) et des autres sacrifices, les Bné Israël resteraient avec leurs fautes non pardonnées et finiraient par disparaître 'Has véchalom en exil.

On comprend ainsi la raison pour laquelle la Thora a choisi délibérément dans notre verset cité dessus le terme תורת (העלה) faisant allusion à l'étude de la Thora et non חוקת (העלה) qu'on ne traduirait que par « loi de la Thora ».